

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

06/12/2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 décembre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :**

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Est absent : Patrick Boisselle, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 9.2 Avis d'intention de démolition de la résidence sise au 629, rang Saint-Yves, lot 3 218 191
- 9.3 Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de ferme Godale senc, afin d'y construire une résidence
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Identification des priorités d'action 2022 pour la Sûreté du Québec
- 10.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 383-2021 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2022
- 10.3 Comité des Loisirs – adoption du budget révisé 2022
- 10.4 Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité – MMQ
- 10.5 Entretien préventif des unités de climatisation-ventilation-chauffage
- 10.6 Modification d'une unité de climatisation-ventilation-chauffage
- 10.7 Surplus affecté à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme

- 10.8 Centre de services scolaire de Sorel-Tracy – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
  - 10.9 Dépôt des rapports d’audit de conformité – Commission municipale du Québec
  - 10.10 Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Aimé pour l’année 2022
  - 10.11 Nomination d’un membre du conseil municipal sur le comité des loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue
  - 10.12 Comité de lutte et d’adaptation aux changements climatiques
  - 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
  - 11.1 Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel – Demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux
  - 11.2 Municipalité de Saint-Robert – Demande à la MRC pour que la Ville de Sorel-Tracy réintègre la politique culturelle
  - 11. **ANALYSE DES DEMANDES D’APPUI REÇUES**
  - 12. **VARIA OUVERT :**
  - 12.1 Centre de formation professionnelle et d’éducation des adultes Sorel-Tracy – cours offerts pour les personnes de 55 ans et plus
  - 13. Période de questions
  - 14. Levée de la séance
- 

202-12-21

## **2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L’Homme

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

203-12-21

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 15 novembre 2021, à l’intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

D’approuver le procès-verbal et d’autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Aucune question reçue.

204-12-21

## **5. APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 au montant de 49 785,62\$;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 au montant de 49 785,62\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de novembre.

**Le conseiller Patrick Boisselle se joint à la réunion à 19h42.**

#### **6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

#### **7. CORRESPONDANCE**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 décembre 2021).

#### **8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 a été remis aux élus pour information.

#### **9. SERVICE D'URBANISME**

##### **9.1 RAPPORT DES PERMIS**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique qu'un (1) permis a été émis pour la période de novembre 2021.

205-12-21

##### **9.2 AVIS D'INTENTION DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SISE AU 629, RANG SAINT-YVES, LOT 3 218 191**

Considérant qu'une demande (#2021-52), datée du 30 novembre 2021, pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale située sur le lot 3 218 191 (629, rang Saint-Yves) a été soumise au service de l'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que la demande de démolition est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 240;

Considérant que la demande vise la démolition d'une résidence unifamiliale dont l'année de construction semble antérieure à 1940 selon le rôle d'évaluation de la municipalité;

Considérant que les démarches auprès de la CPTAQ seront entamées en janvier 2022 afin de procéder à une déclaration de droits acquis;

Considérant que conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis

ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre;

Considérant que la démolition vise un immeuble construit avant 1940.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'autoriser la démolition de la résidence unifamiliale sise sur le lot 3 218 191, correspondant au 629, rang Saint-Yves à Saint-Aimé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

206-12-21

**9.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, CONCERNANT L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 3 219 690, PROPRIÉTÉ DE FERME GODALE SENC, AFIN D'Y CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE.**

Considérant que le demandeur souhaite aliéner et utiliser une partie du lot 3 219 690 à des fins autres que l'agriculture afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Considérant que la superficie visée par la présente demande correspond à 5000m<sup>2</sup>;

Considérant que le demandeur est agriculteur et qu'un processus de transfert est actuellement en cours afin de l'inclure dans l'actionnariat de la société;

Considérant que la superficie visée par la présente demande n'est pas cultivée;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé ne possède aucun espace disponible à la réalisation de ce projet à l'extérieur de la zone agricole;

Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de Ferme Godale SENC, afin d'y construire une résidence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

207-12-21

**10.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que les membres du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent identifier les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

En conséquence,

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

De transmettre au comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé pour 2022-2023 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et le respect des limites de charge;
- Intervention contre la culture de cannabis;
- Respect des limites de vitesse sur tout le territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022**

Le conseiller Patrick Boisselle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, sera soumis, pour adoption, un projet de règlement afin de décréter l'imposition des taxes pour l'année 2022.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

208-12-21

**10.3 COMITÉ DES LOISIRS – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022**

Considérant qu'une copie du budget révisé 2022 du Comité des Loisirs a été remise aux membres du Conseil

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget révisé 2022 du Comité des Loisirs au montant de 72 705 \$ qui a été adopté par l'organisme le 30 novembre dernier.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 27 927,50 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

209-12-21

**10.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ – MMQ**

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil.

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance du renouvellement – Mutuelle des Municipalités du Québec, Police # MMQP-03-053015.17.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil approuve les conditions d'assurance et procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant total de prime à 11 621,58 \$, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-13001-421, 02-70120-421 et 02-70230-421.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

210-12-21

**10.5 ENTRETIEN PRÉVENTIF DES UNITÉS DE CLIMATISATION-VENTILATION-CHAUFFAGE**

Considérant qu'un entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage doit être réalisé deux fois par année;

Considérant la proposition du Groupe Cevec datée du 10 novembre 2021 de procéder à l'entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage, et ce, pour une période d'un (1) an;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des unités de climatisation-ventilation et chauffage au Groupe Cevec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 au coût de 1 350\$ plus les taxes applicables. Cette

dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

211-12-21 **10.6 MODIFICATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION-VENTILATION-CHAUFFAGE**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De retenir les services du Groupe Cevec au montant de 449.65\$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'amélioration d'une unité de climatisation-ventilation et chauffage pour ainsi avoir un meilleur contrôle de la température de la salle. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

212-12-21 **10.7 SURPLUS AFFECTÉ À LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Considérant que la refonte du plan et des règlements d'urbanisme n'est pas complétée;

Considérant que les travaux vont se poursuivre en 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

D'affecter la somme de 25 000\$ pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

213-12-21 **10.8 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025*;

Après discussion;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'informer le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, que la municipalité de Saint-Aimé, est en accord avec le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025* tel que présenté dans la lettre du 17 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

214-12-21 **10.9 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Considérant l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec auprès de 1 074 municipalités portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, dont la Municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que l'objectif de ces audits vise à vérifier que l'adoption du budget annuel et du programme triennal d'immobilisations soient conforme à l'encadrement légal applicable;

Considérant que suite aux diverses étapes réalisées ainsi qu'aux échanges tenus avec la Commission municipale du Québec, celle-ci a produit deux rapports et que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

Considérant que suite à la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que la Municipalité de Saint-Aimé est conforme à toutes les exigences légales liées à l'adoption du budget, à l'adoption du programme triennal d'immobilisations et à l'avis public;

Considérant la déclaration faite et produite à la Commission par la directrice générale quant à la véracité et à l'authenticité des documents produits et des informations divulguées;

Considérant qu'en conformité avec l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports d'audit doivent être déposés à la première séance du conseil suivant la réception.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil prend acte des rapports d'audit de conformité reçus de la Commission municipale du Québec (CMQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le Conseiller Patrick Boisselle, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

215-12-21

**10.10 RÉOLUTION FIXANT LES CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

Que ce conseil autorise, pour l'année 2022, ce qui suit :

Pour les employés possédant un contrat de travail, le taux de l'IPC est fixé à 3.5% (région Montréal), et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le salaire de l'inspecteur municipal sera majoré de 2\$/heure, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS\***

\*Excluant Monsieur Patrick Boisselle qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

216-12-21

**10.11 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DES LOISIRS FAMILIAUX INTERGÉNÉRATIONNELS – Ô CHALET AIMÉ-MASSUE**

Considérant que les membres du conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue ont remis leur démission;

Considérant que de nouveaux parents doivent remplacer les membres du conseil d'administration sortant;

Considérant que le Conseil de Saint-Aimé a proposé à la Municipalité du Village de Massueville qu'un conseiller de chacune des municipalités soit mandaté pour appuyer le conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant que le conseil de Saint-Aimé accepte de nommer un membre du conseil en tant que représentant de la municipalité à ce conseil d'administration;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

De nommer Julie L'Homme en tant que représentante municipale afin de siéger et d'appuyer le conseil d'administration des Loisirs familiaux intergénérationnels – Ô Chalet Aimé-Massue. Le conseiller Sylvain Boisselle est nommé substitut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 217-12-21 **10.12 COMITÉ DE LUTTE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
 Il est proposé par Patrick Boisselle  
 Appuyé par Patrick Godin  
 Et résolu  
 De nommer Martin Berger en tant que représentant municipal au Comité de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 218-12-21 **11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**  
**11.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL – DEMANDE DE COLLABORATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS POUR LES ÉVÉNEMENTS LOCAUX**  
 Considérant la réception de la résolution numéro 217-21 de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demandant une collaboration entre les municipalités pour les événements locaux;  
 Considérant qu'il est suggéré que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'éviter le plus possible que les événements se tiennent au même moment, surtout lorsqu'ils offrent des activités similaires.  
 En conséquence,  
 Il est proposé par Patrick Godin  
 Appuyé par Martin Berger  
 Et résolu  
 D'informer la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel que la municipalité de Saint-Aimé est d'accord avec le principe d'éviter dans la mesure du possible que les événements se tiennent au même moment, mais émet une réserve à ce que les dates des événements soient discutées préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel. Il serait préférable que les responsables des événements communiquent ensemble afin d'échanger sur les activités offertes.  
 Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 219-12-21 **11.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT – DEMANDE À LA MRC POUR QUE LA VILLE DE SOREL-TRACY RÉINTÈGRE LA POLITIQUE CULTURELLE**  
 Considérant la réception d'une résolution de la municipalité de Saint-Robert demandant que la MRC de Pierre-De Saurel invite la Ville de Sorel-Tracy à réintégrer la politique culturelle;  
 Considérant que la politique culturelle est un atout pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;  
 Considérant que suite au retrait de la Ville de Sorel-Tracy, la ressource responsable de la politique culturelle a vu son horaire diminuer à trois (3) jours semaine;  
 Considérant qu'une réintégration de la Ville de Sorel-Tracy à la politique culturelle faciliterait l'embauche d'une ressource à temps plein.  
 En conséquence,  
 Il est proposé par Jacques Desrosiers  
 Appuyé par Martin Berger  
 Et résolu  
 Que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité de Saint-Robert dans ses démarches auprès de la MRC de Pierre-De Saurel afin qu'elle invite la Ville de Sorel-Tracy à réintégrer la politique culturelle.  
 Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## **12. VARIA OUVERT**

220-12-21

### **12.1 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES SOREL-TRACY – COURS OFFERTS POUR LES PERSONNES DE 55 ANS ET PLUS**

Considérant que le Centre de Formation Professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy offrait seize (16) cours à la session d'hiver 2022 aux personnes de 55 ans et plus aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que quatre (4) cours étaient offerts aux citoyens de Saint-Aimé/Massueville soit les cours de psychomotricité I : mobilité posturale et stretching, psychomotricité III : gym active, tablette Android débutant et stratégies intellectuelles;

Considérant que par manque d'inscription, aucun des quatre (4) cours offerts à la session d'hiver 2022 ne seront dispensés à Saint-Aimé/Massueville;

Considérant le nombre insuffisant d'inscription sur tout le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, seulement vingt-neuf (29) périodes de cours verront le jour sur soixante-quatre (64) périodes demandées;

Considérant que seulement sept (7) périodes de cours dans quatre (4) municipalités rurales sont offertes à la session d'hiver 2022;

Considérant qu'aucune consigne claire pour lancer les inscriptions auprès de notre population n'a été acheminée aux municipalités par le Centre de Formation Professionnelle après la construction de l'offre de cours;

Considérant que la seule façon de s'inscrire est par internet;

Considérant que cette méthode d'inscription n'est pas accessible et adaptée à toute la clientèle visée;

Considérant que suite à l'inscription, les personnes doivent se déplacer au Centre de Formation Professionnelle pour signer leur confirmation d'inscription;

En conséquence,

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

De demander au Centre de Formation Professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy de revoir la publicisation et la méthode d'inscription pour les cours offerts aux personnes de 55 ans et plus;

De demander au Centre de Formation Professionnelle de rencontrer les représentants des municipalités pour échanger sur les problématiques liées à ce programme;

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

NIL

221-12-21

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h22.

---

Denis Benoît  
Maire

---

Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît